

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2018

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente à Saint-Pourçain-sur-Besbre, sous la présidence de M. LABUSSIÈRE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 44
Membres excusés : 8

Date de la convocation : 12 mars 2018

Etaient présents :

BEAULON

M. GILLARDIN

BESSAY sur ALLIER

Mme MOUSSET

CHAPEAU

MM. MARIE et GUILLON

LA CHAPELLE aux CHASSES

MM. MACE et FUSIL

CHASSENARD

Mme GETENAY

CHEVAGNES

MM. MARTIN et BERTHIER

CHEZY

Mme BONNET et M. BONNIN

COSSAYE

MM. CLEMENT et LION

COULANGES

M. BACHELET

DIOU

M. BURETTE

DOMPIERRE sur BESBRE

Mmes TALON et GOUBY

LA FERTE HAUTERIVE

Mme GUDIN et M. MONNET

GANNAY sur LOIRE

M. GAENSLI

GARNAT sur ENGIEVRE

M. JOURDIER

GOUISE

M. DEVEZEAUD

LAMENAY sur LOIRE

MM. MAZOIRE et de la BUHARAYE

LUCENAY les AIX

MM. RABANY et LANDRY

LUSIGNY

MM. GAUDARD et BERGER

MERCY

M. BRENON et Mme MARIE

MOLINET

M. DESSAUGES et Mme JEHANNO

MONETAY sur LOIRE

/

MONTBEUGNY

/

NEUILLY le REAL

M. GALLAUD

PARAY le FRESIL

/

PIERREFITTE sur LOIRE

M. SABOT

LE PIN

/

ST GERAND de VAUX

/

ST LEGER sur VOUZANCE

Mme TERRIER et M. DUMONT

ST MARTIN des LAIS

M. BRUNOT

ST POURÇAIN sur BESBRE

Mme PERRIN

SALIGNY sur ROUDON

MM. DESMOULES

THIEL sur ACOLIN

Mme DURET et M. BIRON

TOULON sur ALLIER

MM. THEVENET et M. REYNARD

VAUMAS

/

YZEURE

/

Absents : M. BENIGNAUD de **BEAULON**, M. GAYET de **CHAPEAU**, Mme BOURRACHOT de **COULANGES**, M. ROUSSEAU de **GARNAT sur ENGIEVRE**, M. MYCHAJLIW de **GOUISE**, MM. PLOUHINEC et REIGNEAUD de **MONETAY sur LOIRE**, MM. LARTIGAUD et ALLAIX de **MONTBEUGNY**, M. GILLES de **NEUILLY le REAL**, M. MERLE de **PARAY le FRESIL**, MM. BONNOT et BERTHIAUD du **PIN**, M. de VERGNETTE et ROUSSEAUX de **ST GERAND de VAUX**, M. BAILLON de **ST MARTIN des LAIS**, M. GORDRON de **ST POURÇAIN SUR BESBRE**, M. BOURGEOT d'**YZEURE**.

Absents excusés : M. LAROCHE de **BESSAY sur ALLIER**- M. ALEVEQUE de **CHASSENARD** - M. FRIZOT de **GANNAY sur LOIRE** - M. TUREAU de **PARAY le FRESIL** - M. COLLETTE de **PIERREFITTE sur LOIRE**- MM. CHARPIN et GOURLIER de **VAUMAS**- Mme DENIZOT d' **YZEURE**

Avaient donné pouvoir : M. LAROCHE à Mme MOUSSET de Bessay sur Allier et Mme DENIZOT à M. REYNARD de Toulon sur Allier

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Trésorier du SIVOM - M. RAMOND du SMEA - M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BRENON et BAUDON, Techniciennes du SIVOM - Mme POISSONNET, secrétaire du SIVOM.

Le Président remercie les délégués pour leur présence. Il ouvre la séance en saluant l'assistance et plus particulièrement M. le Maire de Saint-Pourçain-sur-Besbre qu'il remercie pour son accueil, ainsi que M. ORARD, Trésorier du SIVOM et M. RAMOND, technicien au SMEA.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale et annonce les pouvoirs.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence et s'ils ont tous apporté les documents joints à leur convocation.

Le Président demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle question concernant la modification du tableau des effectifs. Autorisation lui est donnée.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 février 2018

Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Présentation du rapport 2017 du service public d'eau potable

M. Fléret donne lecture du rapport 2017. Aucune observation n'est formulée. Mesdames et Messieurs les Maires des 35 communes adhérentes au SIVOM de la Sologne Bourbonnaise seront destinataires prochainement de ce rapport et devront le présenter à leur Conseil Municipal.

2) Projet de réhabilitation et de mise en conformité de la station de traitement des Monins

M. Fléret présente au Comité Syndical le projet de réhabilitation et de mise en conformité d'eau potable des Monins à Coulanges.

Il rappelle que l'étude diagnostique du réseau d'alimentation en eau potable, achevée en 2007, a prévu la réhabilitation ou la reconstruction de cette station.

Il mentionne l'arrêté préfectoral n°2530/07 déclarant d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection autour du champ captant des Monins indiquant que l'eau distribuée est agressive et qu'elle doit être mise à l'équilibre calco-carbonique par un traitement adapté.

Il rappelle également le rapport définitif de l'ARS Auvergne, où il est mentionné :

- que l'eau présente les caractéristiques d'une eau agressive
- que le SIVOM s'engage à construire une nouvelle station de traitement pour pallier ce problème.

En conséquence, les travaux consisteront à :

- réhabiliter ou reconstruire un bâtiment avec cuve de stockage,
- construire une station de traitement d'une capacité de 200 m³/h,
- raccorder sur les installations existantes.

Pour l'instant le coût estimé de l'opération s'élève à 2 780 000 € H.T. soit 3 336 000 € T.T.C

Le Comité syndical :

- approuve le lancement du projet de réhabilitation et de mise en conformité de la station de traitement d'eau potable des Monins,
- autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches afférentes à cette opération,
- mandate Monsieur le Président pour solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

3) Autorisation de programme et crédits de paiements pour la station de traitement des Monins

M. Fléret rappelle que l'un des principes budgétaires repose sur l'annualité. Or pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent déroger à cette règle en instaurant des autorisations de programme qui permettent une approche pluriannuelle du budget du projet. Ces autorisations de programme sont validés chaque année par des crédits de paiement. L'autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

L'autorisation de programme est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement. Elle n'a pas de limite dans le temps et peut être révisée chaque année. Les crédits de paiement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être mandatées.

Il propose donc de :

- mettre en place cette procédure pour la station de traitement des Monins,
- voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP n°2- Réhabilitation et mise en conformité de la station de traitement des Monins	TOTAL	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses	2 780 000 € HT	100 000 € HT	1 340 000 € HT	1 340 000 € HT

Le Comité Syndical émet un avis favorable.

4) Admission de pertes sur créances irrécouvrables

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 2 mars 2018. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 10 691,40 € € HT soit 11 279,43 € TTC. Les procédures collectives représentent 22 % du total, les effacements de dettes dans le cadre de procédures de surendettement 36 % et les successions vacantes 18 %.

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2018.

5) Vote du budget primitif 2018

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2018.

Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 5 318 963 € pour la section de fonctionnement
- 2 708 004 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

6) Renouvellement d'un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie

Mme Brenon rappelle que chaque année le SIVOM consulte pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Deux banques ont été consultées, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 €. C'est le Crédit Agricole qui présente l'offre la plus intéressante avec un taux basé sur l'Euribor 3 mois + 0,60 % de marge alors que la Caisse d'épargne propose un taux fixe de 0,99%. Cependant les deux banques appliquent des frais même en cas de non utilisation correspondant à 0,20% du montant demandé soit 1 200 €.

Compte tenu des investissements limités en 2018 et après avis de la Trésorerie, nous ne donnerons pas suite à ces propositions.

7) Dotation pour la provision pour risques et charges exceptionnelles

M. Fléret rappelle que le SIVOM est assigné au tribunal par un agriculteur ayant subi une perte d'animaux. Par conséquent, nous sommes obligés d'inscrire au budget le montant d'indemnisation demandé soit 9 000 € à l'article 6815

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2018 à l'unanimité.

8) Dépenses à imputer à l'article 6257

La Trésorerie nous demande une délibération de principe dans laquelle nous listons les dépenses prises en charges par la collectivité à l'article 6257 « réception », le Président propose d'inscrire :

- d'une manière générale tout ce qui est lié à l'organisation des « fêtes » et cérémonies organisées par le SIVOM telles que les assemblées générales, l'inauguration de bâtiments, départ à la retraite des agents,...
- les couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le SIVOM,
- les cadeaux offerts à l'occasion des départs à la retraite ou autres événements importants,...
- les frais de restauration lors de repas de travail, de formation,...

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

9) Durée d'amortissement pour l'achat des compteurs d'eau

Mme Brenon explique que jusqu'à présent l'achat des compteurs d'eau était inscrit à l'article 6071 « achat de marchandise – Compteurs » en section de fonctionnement. Suite à une remarque de la trésorerie, il s'avère qu'il devrait être imputé en section d'investissement puisque les compteurs installés chez les usagers sont loués et restent la propriété du SIVOM. L'inscription au BP 2018 est de 38 000 € à l'article 21561 « matériel spécifique d'exploitation du service de distribution d'eau ». L'inscription de cette dépense nous oblige donc à l'amortir.

M. le Président propose de voter une durée d'amortissement de 15 ans, correspondant à la durée de renouvellement des compteurs.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

10) Recrutement d'un agent non titulaire occasionnel

Mme Brenon indique qu'un agent a fait part de son projet de mutation. Pour pallier son départ le SIVOM souhaitait créer un poste d'agent non titulaire. Après vérification, son remplacement interviendra après son départ, par conséquent la création d'un poste n'est pas nécessaire puisque le poste actuellement occupé sera déclaré vacant.

Cette question est maintenant sans objet.

11) Modification du tableau des effectifs

Mme Brenon rappelle que le tableau des effectifs est la représentation des effectifs du personnel. Il doit être régulièrement mis à jour en fonction des obligations réglementaires, des propositions d'avancement de grade ou de promotion interne, des départs et arrivées au syndicat.

En vue de la prochaine CAP, il est proposé d'ouvrir un poste d'Attaché. Suite au départ à la retraite, le poste d'Ingénieur Principal devient vacant tout comme un poste d'adjoint Technique Principal 2^{ème} classe suite à l'acceptation à la retraite pour invalidité d'un de nos agents à compter du 1^{er} avril.

Les effectifs pourvus au 1^{er} avril 2018 seront de 30 agents dont un à temps non complet.

12) Questions diverses

Pas de questions.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres excusés : 4

Etaient présents :

BEAULON
M. GILLARDIN
CHASSENARD
Mme GETENAY
COSSAYE
MM. CLEMENT et LION
COULANGES
M. BACHELET
DIOU
M. BURETTE
DOMPIERRE sur BESBRE
Mmes TALON et GOUBY
LA FERTE HAUTERIVE
Mme GUDIN et M. MONNET
LUCENAY LES AIX
MM. RABANY et LANDRY
MOLINET
M. DESSAUGES et Mme JEHANNO
PIERREFITTE sur LOIRE
MM. SABOT
LE PIN
/
SAINT GERAND DE VAUX
/
SAINT POURCAIN SUR BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY SUR ROUDON
M. DESMOULES
VAUMAS
/

Absents : M. BENIGAUD de **BEAULON**, Mme BOURRACHOT de **COULANGES**, MM. BONNOT et BERTHIAUD du **PIN**, MM. De VERGNETTE et ROUSSEAUX de **ST GERAND de VAUX**, M. GODRON de **St POURÇAIN sur BESBRE**, M. HERAULT de **SALIGNY sur ROUDON**,

Absents excusés : M. ALEVEQUE de **CHASSENARD** - M. COLLETTE de **PIERREFITTE sur LOIRE**- MM. CHARPIN et GOURLIER de **VAUMAS**

1) Vote du Budget Primitif 2018

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2018.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 367 706 € pour la section de fonctionnement
- 20 230 € pour la section d'investissement

Il explique qu'avec la fusion de la Communauté de Communes de Chevagnes avec la Communauté d'Agglomération de Moulins, le SIVOM a perdu 7 communes en exploitation : la Chapelle aux Chasses, Chevagnes, Gannay sur Loire, Garnat sur Engièvre, Lusigny, Paray le Frésil et Thiel sur Acolin.

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

2) Questions diverses

Pas de questions.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 48
Membres présents : 31
Membres excusés : 5

Etaient présents :

BEAULON

M. GILLARDIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

MM. MACE, FUSIL, MARTIN, BERTHIER, GAENSLI, JOURDIER,
GAUDARD, BERGER, BRUNOT, BIRON et Mme DURET

COSSAYE

MM. CLEMENT et LION

DIOU

M. BURETTE

DOMPIERRE sur BESBRE

Mmes TALON et GOUBY

LA FERTE HAUTERIVE

Mme GUDIN et M. MONNET

LAMENAY sur LOIRE

MM. MAZOIRE et de la BUHARAYE

LUCENAY LES AIX

MM. RABANY et LANDRY

MERCY

M. BRENON et Mme MARIE

MONETAY sur LOIRE

/

PIERREFITTE sur LOIRE

MM. SABOT

LE PIN

/

SAINT GERAND DE VAUX

/

ST LEGER sur VOUZANCE

Mme TERRIER et M. DUMONT

SAINT POURCAIN SUR BESBRE

Mme PERRIN

SALIGNY SUR ROUDON

M. DESMOULES

VAUMAS

/

Absents : M. BENIGAUD de **BEAULON**, MM. BORDES, MERLE et BAILLON de la **Communauté d'Agglomération de Moulins**, MM. PLOUHINEC et REIGNEAUD de **MONETAY sur LOIRE**, MM. BONNOT et BERTHIAUD du **PIN**, MM. De VERGNETTE et ROUSSEAU de **ST GERAND de VAUX**, M. GODRON de **St POURCAIN sur BESBRE**, M. HERAULT de **SALIGNY sur ROUDON**,

Absents excusés : MM. FRIZOT et TUREAU de **Communauté d'Agglomération de Moulins** - M. COLLETTE de **PIERREFITTE sur LOIRE**- MM. CHARPIN et GOURLIER de **VAUMAS**

1) Vote du Budget Primitif 2018

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2018.

Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 64 789 € pour la section de fonctionnement
- 1 490 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

2) Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19 h 30.

Le Président indique que **la prochaine assemblée générale se déroulera à Neuilly le Réal à l'automne.**

Le Président invite l'assemblée au vin d'honneur offert par la municipalité de Saint Pourçain sur Besbre.

Le Président



J.J. LABUSSIÈRE